## proceduracivile.ch

Francesco Naef, Répertoire de jurisprudence sur le CPC suisse, in: proceduracivile.ch, (consulté le 30.10.25)

## Art. 194 Principe

- <sup>1</sup> Les tribunaux ont l'obligation de s'entraider.
- <sup>2</sup> Ils correspondent directement entre eux<sup>1</sup>.
- $^1$  L'autorité judiciaire suisse territorialement compétente en matière de commissions rogatoires se trouve en ligne à l'adresse suivante: www.elorge.admin.ch

pag. 1/1